

# **Contrôle Qualité, Assurance Qualité, Vérification et révision**

Bonnes pratiques du GIEC et exigences de rapport établies  
par la CCNUCC pour les Parties à l'annexe I et non visées à l'annexe I

# Contrôle de la Qualité

## Lignes directrices 2006 du GIEC

Définition	Le contrôle de la qualité (CQ) est un système d'activités techniques systématiques destinées à mesurer et contrôler la qualité de l'inventaire pendant son élaboration.
Qui	Réalisé par les personnes responsables de la compilation de l'inventaire.
Pourquoi	Réalisé de manière à fournir des contrôles systématiques et cohérents destinés à assurer l'intégrité, l'exactitude et l'exhaustivité des données;
	Identifier et corriger les erreurs et les omissions;
	Documenter et archiver le matériel de l'inventaire et consigner toutes les activités CQ.
Quand	Pendant l'élaboration de l'inventaire
Quoi (activités CQ)	Méthodes générales telles que des contrôles d'exactitude pour l'acquisition des données et des calculs;
	Utilisation de procédures standards approuvées pour le calcul des émissions et des absorptions;
	Estimation des incertitudes;
	Archivage et présentation des informations;
	Examens techniques des catégories de source, des données sur les activités, des facteurs d'émission et autres paramètres d'estimation

# Contrôle de la Qualité

Exigences de la CCNUCC



## *Parties à l'annexe I (décision 24 / CP.19)*

Chaque Partie à l'Annexe I élabore un plan d'assurance de la qualité de l'inventaire / contrôle de la qualité (AQ / CQ) et met en œuvre les procédures de CQ d'inventaire générales conformément à son plan d'AQ / CQ suivant les Lignes directrices du GIEC de 2006.

En outre, les Parties visées à l'annexe I devraient appliquer des procédures de CQ spécifiques aux catégories pour les catégories clés et pour les catégories individuelles dans lesquelles des modifications méthodologiques significatives et / ou des révisions de données ont eu lieu, conformément aux Lignes directrices du GIEC de 2006.

Les arrangements nationaux d'inventaire devraient être conçus et exploités: ... Pour assurer la ... mise en œuvre de ... Activités de AQ / CQ

## *Parties non visées à l'annexe I*

Lignes directrices de 1996, 2000 et 2003 GPG à utiliser.  
Elles contiennent une définition de CQ équivalente à celle de lignes directrices de 2006



En vertu de l'Accord de Paris, les exigences de CQ seront égales pour tous les pays

# Contrôle de la Qualité

## Appui de la FAO



La FAO, ainsi que d'autres organismes, **ne peuvent pas effectuer de CQ**. En fait, le CQ doit être mis en œuvre par les compilateurs d'inventaire.

La FAO pourrait aider à **établir le plan de CQ** (conseils et exemples selon les lignes directrices GIEC).

Le plan CQ comprend des procédures pour:

- Vérification de la qualité des données brutes (y compris leur actualité, leur pertinence / cohérence avec les exigences en matière de données du modèle / méthode appliquée pour calculer les émissions / absorptions de GES) et leur cohérence à travers les séries chronologiques;
- Vérifier qu'aucune erreur de transcription ne se produit dans les entrées de données;
- Vérifier que les équations de méthode / modèle ont été correctement mises en œuvre et que ces entrées ont été utilisées correctement pour préparer des estimations de GES;
- Vérifier que le flux de données provenant des données brutes, des résultats intermédiaires, des estimations GES des sous-catégories / sous-divisions, des estimations de GES des catégories, des estimations agrégées de GES pour le secteur LULUCF suit un chemin correct et aucune erreur ne se produit;
- Vérifier la cohérence des estimations de GES dans les séries chronologiques de chaque catégorie et des données entre catégories;
- Vérifier l'archivage des données;
- Vérifier l'estimations de l'incertitude;
- Vérifier l'analyse des catégories clés.

# Assurance de la Qualité

Lignes directrices 2006 du GIEC

Définition	L'Assurance de la qualité (AQ) est un système planifié de procédures d'examen mises en œuvre par des personnes n'ayant pas participé directement à la compilation ni au développement de l'inventaire
Qui	De préférence, par des tiers indépendants
Pourquoi	Assurer que l'inventaire représente les meilleures estimations possibles des émissions et des absorptions, dans l'état actuel des connaissances scientifiques et des données disponibles;
	Complémenter le programme CQ.
Quand	À la compilation de l'inventaire terminé, suite à la mise en œuvre de procédures CQ.
Quoi (activités AQ)	Vérifier que les objectifs mesurables (objectifs de qualité relatifs aux données, voir le Plan AQ/CQ) ont été atteints.

# Assurance de la Qualité

Exigences de la CCNUCC



## *Parties à l'annexe I (décision 24 / CP.19)*

Chaque Partie à l'Annexe I élabore un plan d'assurance de la qualité de l'inventaire / contrôle qualité (AQ / CQ) ...

En outre, les Parties visées à l'annexe I devraient mettre en œuvre des procédures d'AQ en effectuant un examen expert de leurs inventaires conformément aux lignes directrices du GIEC de 2006.

Les arrangements nationaux d'inventaire devraient être conçus et exploités: ... Pour assurer la ... mise en œuvre de ... Activités de AQ / CQ

## *Parties non visées à l'annexe I*

Lignes directrices de 1996, 2000 et 2003 GPG à utiliser.  
Elles contiennent une définition de AQ équivalente à celle de 2006



En vertu de l'Accord de Paris, les exigences de AQ seront égales pour tous les pays

# Assurance de la Qualité

## Appui de la FAO

**La FAO**, ainsi que d'autres organismes, **peuvent mener des AQ**.

En fait, l'AQ doit être mis en œuvre par un personnel non directement impliqué (conseils et exemples dans les lignes directrices du GIEC) dans la préparation de l'inventaire des GES.

L'AQ inclut:

- Vérification de l'intégralité;
- Vérification de la cohérence des séries chronologiques;
- Vérification de la cohérence de la méthode / modèle appliquée aux principes de bonne pratique de déclaration (TACCC);
- Vérification de la pertinence de la méthode / modèle appliquée aux circonstances nationales;
- Vérification de la pertinence des données d'entrée à la méthode / modèle appliqué;
- Vérification des estimations de l'incertitude (cohérence avec les bonnes pratiques et les erreurs formelles);
- Vérification de l'analyse des catégories clés (cohérence avec les bonnes pratiques et les erreurs formelles).

# Vérification

## Lignes directrices 2006 du GIEC



Définition	La Vérification représente l'ensemble des activités et procédures qui peuvent contribuer à établir la fiabilité de l'inventaire pour les applications prévues.
Qui	Réalisé par les personnes responsables de la compilation de l'inventaire ou externes.
Pourquoi	Contribuer à établir la fiabilité de l'inventaire.
Quand	Pendant la planification et l'élaboration d'un inventaire, ou au terme de celui-ci.
Quoi	Appliquer des données indépendantes, comme des comparaisons avec les estimations d'inventaire réalisées par d'autres organismes ou à l'aide d'autres méthodes. Les activités de vérification peuvent faire partie à la fois des procédures AQ et CQ, selon les méthodes utilisées et selon le stade auquel des informations indépendantes sont utilisées.



# Vérification

## Appui de la FAO



La FAO pourrait faciliter la formation des experts en pays en développement pour qu'ils puissent s'inscrire dans la liste d'experts.

Selon la définition du GIEC, la **base de données sur les émissions FAOSTAT** peut être un instrument de vérification. Cependant, il faut signaler de manière transparente:

- Les données brutes;
- Les méthodes, y compris les hypothèses et les inférences appliquées;
- L'incertitudes.

# Vérification / review

## Exigences de la CCNUCC



### *Évaluation de l'atténuation obtenue (réduction des émissions / amélioration des stocks C)*

Définition	Examens techniques des catégories, des données d'activité, des facteurs d'émission, d'autres paramètres d'estimation et des méthodes
Qui	Équipe choisie parmi la liste d'experts de la CCNUCC
Pourquoi	Évaluation de l'atténuation obtenue (réduction des émissions / amélioration des stocks C)
Quand	Après la soumission de l'inventaire des GES
Quoi	Vérifier l'adhésion des estimations aux principes du TACCC

### *Parties à l'annexe I*

Activités des projets de mise en œuvre conjointe (vérification par entités privées);

Mesures d'Atténuation Appropriées Nationales (vérification par l'équipe de révision des experts -ERT- dans le cadre de l'examen des rapports biennaux);

Examen technique des inventaires de GES (KP), des rapports biennaux (NAMA) et des communications nationales.

### *Parties non visées à l'annexe I*

Activités des projets du Mécanisme de développement propre (vérification par des entités privées);

Mesures d'Atténuation Appropriées Nationales :

- Financées par le pays (vérification par des experts nationaux);
- Financées avec appui internationale (vérification par l'équipe technique d'experts -TTE- dans le cadre de l'examen de BUR).

REDD + (vérification par 2 experts LULUCF dans l'équipe technique d'experts -TTE- dans le cadre de l'examen de BUR);

Examen technique des inventaires de GES (KP), des rapports biennaux (NAMA) et des communications nationales.



En vertu de l'Accord de Paris, les exigences de vérification seront égales pour tous les pays

**Merci beaucoup**

**MAGHG@fao.org**